- 3° Les modalités selon lesquelles les horaires de travail pour chaque journée travaillée sont communiqués par écrit au salarié. Dans les associations et entreprises d'aide à domicile, les horaires de travail sont communiqués par écrit chaque mois au salarié;
- 4° Les limites dans lesquelles peuvent être accomplies des heures complémentaires au delà de la durée de travail fixée par le contrat.

L'avenant au contrat de travail prévu à l'article L. 3123-22 mentionne les modalités selon lesquelles des compléments d'heures peuvent être accomplis au delà de la durée fixée par le contrat.

## service-public.fr

- > Le contrat de travail est-il obligatoirement écrit ? : Contrat écrit obligatoire pour un travail à temps partiel
- > Temps partiel d'un salarié dans le secteur privé : Contrat de travail (ordre public)
- > L'employeur peut-il modifier les horaires d'un salarié à temps partiel ? : Contrat de travail du salarié à temps partiel

## Dictionnaire du Droit privé

> Temps de travail

Paragraphe 5 : Durée minimale de travail et heures complémentaires

1 . 3123-7 LOI n°2020-1577 du 14 décembre 2020 - art. 6

Le salarié à temps partiel bénéficie d'une durée minimale de travail hebdomadaire déterminée selon les modalités fixées aux articles L. 3123-19 et L. 3123-27.

Le premier alinéa du présent article n'est pas applicable :

- 1° Aux contrats d'une durée au plus égale à sept jours ;
- 2° Aux contrats à durée déterminée conclus au titre du 1° de l'article *L. 1242-2* ;
- 3° Aux contrats de travail temporaire conclus au titre du 1° de l'article L. 1251-6 pour le remplacement d'un salarié absent.
- 4° Aux contrats de travail à durée indéterminée conclus dans le cadre d'un cumul avec l'un des contrats prévus aux articles L. 5132-5, L. 5132-11-1 ou L. 5132-15-1, afin d'atteindre une durée globale d'activité correspondant à un temps plein ou au moins égale à la durée mentionnée à l'article L. 3123-27.

Une durée de travail inférieure à celle prévue au premier alinéa du présent article peut être fixée à la demande du salarié soit pour lui permettre de faire face à des contraintes personnelles, soit pour lui permettre de cumuler plusieurs activités afin d'atteindre une durée globale d'activité correspondant à un temps plein ou au moins égale à la durée mentionnée au même premier alinéa. Cette demande est écrite et motivée.

Une durée de travail inférieure à celle prévue au premier alinéa, compatible avec ses études, est fixée de droit, à sa demande, au bénéfice du salarié âgé de moins de vingt-six ans poursuivant ses études.

## service-public.fr

- > Salarié à temps partiel : quelle est la durée minimale de travail ? : Durée minimale de travail
- > Temps partiel d'un salarié dans le secteur privé : Durée du travail et heures complémentaires (ordre public)
- > L'employeur peut-il modifier les horaires d'un salarié à temps partiel ? : Durée minimale de travail et heures complémentaires

## Dictionnaire du Droit privé

p.523 Code du travail